



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
Mairie.anvin@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANVIN
EN DATE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : le 29 Novembre 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 11 Décembre 2023 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : OBOEUF Sylvie, PETIT Fredy, DUPLOUY Céline

Absent : CAYET Bertrand

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur REIGNOUX Frédéric est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Démission de GOSELIN Claudine
- Changement de photocopieurs
- Réunion publique
- Démission en attente de Céline
- Décisions budgétaires
- Ressources humaines
- Organisation municipale
- Calendrier
- Questions diverses

La séance est ouverte, Monsieur le Maire informe que Madame GOSELIN Claudine a démissionné.

Ensuite il fait part à l'assemblée qu'une prime du pouvoir d'achat peut-être accordée aux agents de la commune et qu'il faut délibérer.

Le Conseil Municipal délibère : contre : 5 pour : 4

Et décide de ne pas accorder la prime.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits

Publié le 13 Décembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le 14 Décembre 2023

La séance est levée à 20h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
		